

Pour ce thème, un croquis (disparités et inégalités sociospatiales dans l'UE) et un schéma (le développement d'un territoire ultra-marin entre UE et aire régionale) sont à réaliser et à connaître en perspective du baccalauréat. Les détails pour leur réalisation sont donnés dans le cours et le fond de carte pour le croquis est situé en fin de document.

CHAPITRE 1 : DE L'ESPACE EUROPEEN AUX TERRITOIRES DE L'UE

1. L'UE : FRONTIERES ET LIMITES; UNE UNION D'ETATS A GEOMETRIE VARIABLE

Pour cette partie, vous vous reporterez systématiquement aux cartes des pages 214 et 215, qui constituent des connaissances déjà acquises au collège.

A. Un processus d'élargissement continu

La construction européenne est un projet original et ambitieux d'unification, unique dans l'histoire de l'humanité. Des Etats ont décidé de surmonter leurs divisions pour s'unir autour de valeurs communes (paix, DDH, démocratie ...). Depuis le Traité de Rome en 1957, la CEE devenue UE en 1995, s'est élargie par étapes et ses limites ont été repoussées à 7 reprises. Vers le N et le monde anglo-saxon en 1973, vers le sud méditerranéen dans les 80's, vers les Etats du nord de l'Europe et le centre dans les 90's et vers les Etats d'Europe centrale et orientale dans les années 2000.

Ces élargissements successifs ont fait basculer, dans un laps de temps assez bref, le centre de gravité de l'UE vers l'est, notamment avec l'adhésion de 12 pays économiquement plus faibles. Ce processus visant à repousser les limites de l'UE est toujours en cours. 4 pays sont des candidats officiels (Croatie, Islande, Macédoine, Turquie) et les derniers Etats de l'ex-Yougoslavie sont en cours de négociation en vue de l'officialisation de leur candidature. A terme, vers l'horizon 2020-2030, l'UE devrait se stabiliser à 34-36 membres.

B. La disparition progressive des frontières intérieures

L'UE s'est engagée dans un processus d'ouverture des frontières intérieures avec l'entrée en vigueur des accords de Schengen en 1995. En 2013, 22 Etats de l'UE (tous sauf Royaume-Uni, Irlande, Bulgarie, Roumanie, Chypre) et 3 Etats hors UE (Norvège, Islande et Suisse) forment l'espace Schengen. C'est une zone de libre circulation pour tous les citoyens des Etats concernés. La création de la zone euro est un autre élément de la disparition des frontières intérieures. En 2002, autour d'une monnaie unique, une création d'une zone est effectuée. Elle a pour objectif l'intégration politique, économique et sociale des Etats la composant. Pensé comme un élément de stabilité économique pour tous les Etats l'adoptant, elle concerne 17 Etats membres de l'UE et 7 Etats non-membres. Certains pays n'ont pas adopté la monnaie unique car ils ne remplissaient pas les critères économiques exigés (stabilité économique, faibles déficits publics ...) ou plus simplement l'ont refusé (Royaume-Uni).

Les Etats qui appartiennent à l'espace Schengen et à la zone euro forment un noyau dur au sein de l'UE. Elle peut donc être considérée comme un ensemble à géométrie variable, entre un cœur composé d'Etats très impliqués et des périphéries comportant des Etats moins engagés. Toutefois, si les frontières ont tendance à s'effacer à l'intérieur de l'UE, elles n'ont pas pour autant disparues : contrôle des flux sur des lieux qui ne sont plus des frontières nationales, frontières matérialisées dans les hubs ...

C. Des frontières et des limites en évolution

A l'intérieur de l'UE, les régions frontalières sont des laboratoires du processus d'intégration européenne. Le statut d'Eurorégion leur permet de bénéficier de financements communautaires destinés à favoriser la coopération transfrontalière dans le domaine des transports, de l'économie, de la culture ou de l'environnement. A ses frontières avec l'extérieur, l'UE cherche, par la mise en place de la Politique européenne de voisinage de 2004 à promouvoir la stabilité et la prospérité pour tous ses voisins terrestres et maritimes, au moyen de transferts financiers importants (> à 2,5 milliards d'euros par an) pour atténuer les contrastes avec ses voisins.

2. DISPARITES ET INEGALITES SOCIOESPATIALES : L'ACTION DE L'UE SUR LES TERRITOIRES

Un croquis est à réaliser. Son titre est le suivant : "Disparités et inégalités sociospatiales dans l'UE". Pour ce faire, vous utiliserez la partie 1 de la carte page 231 (des disparités spatiales). Vous intitulerez la 2^e partie : "l'action de l'UE sur les territoires" et vous ferez apparaître les 12 Etats ayant intégré l'UE depuis les années 2000. Vous utiliserez aussi la carte p.221. Faites apparaître sur votre croquis les régions recevant des aides spécifiques (rouge) et des aides transitoires (rose). *Bon courage !*

A. Des inégalités à l'échelle de l'UE

L'UE est un des espaces les plus développés de la planète (IDH moyen = 0,937). Mais le territoire de l'UE connaît des écarts de richesses, entre régions, importants (de 1 à 13). Différents indicateurs (taux de chômage, IDH, PIB, structure de l'économie) permettent d'en rendre compte. Lire à ce sujet le document 2 p. 221 et les "repères" p.220.

La Dorsale européenne (ou mégalozone européenne ou banane bleue) constitue l'espace le plus riche et le véritable centre de l'UE. Plus les territoires en sont éloignés et plus les écarts sur le plan économique sont importants. Les anciens Etats membres (surtout ceux du NO de l'UE sont souvent plus riches et développés que les nvs membres d'Europe centrale et orientale. Ces derniers possèdent une agriculture peu mécanisée et peu productive, les industries lourdes dominent le secteur secondaire et les activités de service sont peu représentées dans l'économie. Toutefois leur main d'œuvre peu coûteuse en fait une destination de choix pour les délocalisations. (+ doc 2 p.221)

Excepté l'Italie, les Etats méditerranéens (Portugal, Espagne, Grèce) sont dans une situation intermédiaire. Leur secteur touristique est très important et leur économie reste peu industrialisée. De plus leur situation s'est grandement fragilisée depuis la crise grecque de 2010 et l'acronyme peu flatteur de "PIGS" désigne ces Etats en difficulté. (Portugal, Ireland, Greece, Spain)

D'autres inégalités importantes se retrouvent à différentes échelles (interrégionale, métropoles en opposition au reste du territoire ...), mais elles restent assez complexes à présenter dans le cadre de ce cours.

B. L'action de l'UE sur les territoires

La politique régionale de l'UE, la "politique de cohésion", cherche à réduire ces écarts. Elle consacre plus d'un tiers de son budget (1^{er} poste de dépense) pour obtenir une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale en se fondant sur le principe de solidarité. Elle redistribue ainsi les capacités financières des régions les plus riches vers les régions les plus pauvres (84 régions et 154 M d'habitants concernés). Les sommes en jeu sont importantes : 348 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et certains Etats donnent à l'UE des sommes bien supérieures à ce qu'ils peuvent recevoir en retour (Allemagne, Pays-Bas, France). Les principaux bénéficiaires en sont les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), ce qui crée des tensions avec les pays méditerranéens qui doivent désormais partager cette ressource.

Le Fonds Social Européen (FSE) est un autre instrument, destiné à soutenir la création d'emploi en cofinçant des projets locaux, régionaux ou nationaux. Il représente environ 10% du budget total de l'UE.

Enfin, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) agit à l'échelle nationale et régionale. Il peut financer directement des infrastructures liées à la recherche, l'innovation, au transport, à l'environnement ... Il peut aussi fournir des aides aux entreprises pour leurs investissements.

CHAPITRE 2 : LES TERRITOIRES ULTRAMARINS DE L'UE ET LEUR DEVELOPPEMENT

1. LE DEVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE ULTRAMARIN : ENTRE UE ET AIRE REGIONALE (ETUDE DE CAS)

Pour cette étude de cas, un schéma est à réaliser. Celui-ci a pour titre : "Le développement de la Martinique , un territoire ultramarin entre UE et aire régionale". Pour le réaliser, vous utiliserez le croquis de la Martinique (1 p. 242) que vous transformerez en schéma. Vous ajouterez dans la légende et sur le schéma, 4 flèches (de couleur différentes) en direction de la Martinique (et en provenance de l'UE) correspondant aux aides de l'UE : FEDER, FSE, FEADER, FEP (voir B de l'étude de cas) *Bon courage !*

Cette étude de cas concerne le DROM de la Martinique comme votre manuel le propose. Toutefois, pour la réaliser je me suis aidé d'un autre manuel que le vôtre. Je place sur le blog une copie intégrale du dossier dont je me suis servi (documents et questionnaire). Néanmoins vous pouvez aussi enrichir vos connaissances avec les documents de votre manuel. A ce titre, tous les numéros de documents et de pages de cette correction renvoient à l'étude de cas de l'autre édition.

A. Caractéristiques et faiblesses structurelles du système productif de la Martinique

La Martinique est un petit territoire insulaire très densément peuplé, dont la population est jeune et dont le PIB par habitant équivaut à 72 % de celui de l'UE. La capitale de l'île hypertrophiée (doc. 2) est un port. Les liaisons aériennes (doc. 3) attestent de ses liens structurels avec la France alors que celles en direction de la zone caraïbe sont très faibles : ces éléments permettent déjà d'identifier les caractéristiques d'une RUP de l'UE.

Deux cartes (doc. 4 et 5 p. 245) mettent en évidence les caractères du milieu (volcanisme déjà évoqué sur la photo, cyclones, et alizés) et l'insularité. Les milieux expliquent l'organisation de l'île : primauté de la région de Fort-de-France, sur la côte sous le vent, autour d'une baie abritée où s'est installé le port (à mettre en rapport avec la photo 6) tandis que les plantations liées au passé colonial sont à l'Est. La vie économique est très dépendante des aides de l'UE et de la France (carte 5). C'est un élément qui permet de construire la problématique autour des spécificités naturelles et économiques d'une RUP insulaire et tropicale. Le graphique (doc. 7) précise les activités agricoles.

Services à Fort-de-France, tourisme littoral et agriculture de plantations sur la côte est sont les principales activités économiques de l'île.

Les manifestations et grèves de 2009 (doc. 8) dénonçaient un malaise social lié aux difficultés économiques, au coût des produits de consommation (faire le lien avec la double page précédente : insularité, éloignement de la métropole), à la culture de la banane produite dans des conditions difficiles (utilisation d'un pesticide nocif : la chlordécone) à des prix de revient trop élevés par rapport aux territoires de la même aire géographique (main-d'œuvre moins chère, un marché très concurrentiel et étroit) ce qui nuit aux exportations... Elle renvoie aussi à la faiblesse du PIB/habitant. Ce malaise, qui a pris des formes plus violentes à la Guadeloupe (autre RUP française), a débouché sur les États généraux de l'outre-mer (recherches complémentaires possibles sur Internet : <http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr>).

Le document 9 résume toute une série de facteurs qui explique la spécificité de l'économie martiniquaise très dépendante de la métropole. Le graphique (doc. 10) précise cette dépendance : par son statut de RUP (les documents suivants complètent la question), elle reçoit, dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE (revoir le chapitre 7), une dotation financière (fonds structurels divers) qui couvre quasiment 36 % de ses besoins de financement. Le reste provient de la France, de la région Martinique (programme du chapitre 2), du département (programme du chapitre 1) et de financements divers. Ce document met l'accent sur l'extrême dépendance économique de l'île.

La page 247 est organisée autour de la question du développement du territoire : son pilier économique est le tourisme balnéaire (doc. 11) : la photo illustre le rêve paradisiaque des métropolitains se rendant dans une île tropicale : lagon bleu-vert, plage de sable fin, équipements pour la navigation de plaisance et hôtels situés sur la plage. Toutefois le pilier environnemental est évoqué à travers la marina et la création d'anses artificielles : le milieu a été remodelé par l'homme.

Le texte 12 montre que les contraintes des milieux sont un frein au développement économique (coûts importants des destructions et conséquences économiques : le cyclone *Dean* de 2007 a très fortement perturbé l'activité bananière en 2008 et 2009). Le texte 13 montre la fragilité du développement : développement touristique très dépendant de la clientèle française métropolitaine et en concurrence avec d'autres îles de l'aire régionale qui proposent des services moins chers ; production bananière irrégulière.

Réponses aux questions

1. La fragilité est multiforme : fragilité sociale à cause de la cherté des produits, fragilité économique car le développement est dépendant d'aides financières extérieures, la production bananière est quasiment une monoculture, recours aux importations pour tous les besoins, extrême faiblesse de l'industrie, fragilité environnementale (risques naturels et risques sanitaires).
2. Le tourisme ne peut pas être une base forte de développement par suite d'une très forte concurrence entre la Martinique et les autres îles de l'aire régionale. De plus, l'activité est dépendante d'une clientèle quasi uniquement métropolitaine.
3. L'île est dépendante financièrement de la France et de l'UE car le secteur productif est très faible. C'est une économie hypertrophiée à base de services non marchands.

B. Le partenariat établi entre Martinique et UE.

Parmi les nombreuses politiques européennes menées (Politique Agricole Commune, Politique Commune de la Pêche, politique énergétique et environnementale ...) la politique régionale, également appelée politique de cohésion, vise à réduire les écarts de développement entre les différentes régions de l'Europe. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie **Europe 2020**, en référence notamment avec les traités de Lisbonne (innovation, croissance et emploi) ou de Göteborg (développement durable).

Pour la période 2007-2013, l'Europe consacre près de 14 milliards € aux régions françaises dont plus de 625 millions € au bénéfice du développement économique et social de la Martinique. En Martinique, les grandes priorités d'intervention résultent à la fois de la prise en compte des orientations de la stratégie Europe 2020 mais aussi et surtout des choix stratégiques arrêtés par les partenaires locaux (Etat, conseil régional, conseil général, chambres consulaires, associations, acteurs économiques et sociaux...).

Ces aides soutiennent des projets en lien avec le développement économique, l'insertion et l'emploi, la recherche et l'innovation, le cadre de vie, l'agriculture et la ruralité, la pêche et l'environnement. Elles sont gérées au travers de programmes qui présentent les grandes thématiques d'intervention des 4 fonds européens en Martinique :

- le Fonds Européen de Développement Régional (**FEADER**) pour le développement économique, les aides aux entreprises, le tourisme, la recherche, l'environnement.
- le **Fonds Social Européen (FSE)** pour soutenir la formation et l'insertion des publics en difficultés
- le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** pour les aides à l'agriculture et au développement rural
- le Fonds Européen pour la Pêche (**FEP**) afin de soutenir le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

C. Les efforts en faveur de l'insertion de la Martinique dans son bassin régional

La carte (doc. 14) situe l'île dans un espace caraïbe constitué essentiellement de territoires micro-insulaires (sauf Cuba) dont certains sont indépendants, d'autres appartiennent à des États de l'UE (France Royaume-Uni, Pays-Bas) ou aux États-Unis. Il ressort de cette carte que le statut de la Martinique est original : l'IDH est plus élevé que celui de ses voisins : c'est la conséquence des aides de l'UE et de la France ; l'île ne fait pas partie de la Communauté caribéenne (donc faible ancrage régional) et les sources de développement sont différentes; l'ancrage régional est limité à travers la francophonie. Le document 15 rappelle que l'espace caraïbe s'est construit sur la traite négrière pour les besoins de l'agriculture de plantations développée par les puissances coloniales. Le document 16 détaille les actions possibles pour réduire le lien ombilical entre la France et la Martinique. Le document 17 est une affiche qui montre le type de démarche commune qui est possible : ici en terme de prévention des séismes ; Fort-de-France a joué un rôle dans la coordination de l'aide française lors du séisme de Port-au-Prince de 2010.

Réponses aux questions

1. La Martinique est un « isolat de richesse » dans l'aire caraïbe comme le montre son IDH supérieur à celui de nombreuses autres îles grâce aux transferts financiers dont elle bénéficie.
2. Les éléments qui peuvent contribuer à une identité caraïbe commune sont l'histoire coloniale, les productions agricoles tropicales (dont la banane, la canne à sucre, l'ananas...), la volonté de renforcer leur intégration régionale dans des organisations communes et de coopérer ensemble (protection des risques par exemple).
3. Ces actions de coopération peuvent renforcer l'ancrage régional de la Martinique.

2. DISCONTINUITES, DISTANCES, INSULARITE SPECIFICITES SOCIO-ECONOMIQUES

A. Insularité, enclavement et éloignement

Sous le terme de "Territoires ultramarins de l'UE" sont réunis pas moins de 30 territoires dispersés avec près de 6 millions d'habitants. Juridiquement leurs statuts et leurs liens avec l'UE les partagent en deux catégories.

Distinction RUP/PTOM et définitions: Les RUP sont les Régions UltraPériphériques, des parties de l'espace communautaire n'appartenant pas au continent européen. Les PTOM sont les Pays et Territoires d'Outre-Mer, appartenant au R-U, à la France, aux Pays-Bas et au Danemark qui ne sont qu'associés à l'UE. Pour la France cette distinction RUP/PTOM correspond à la distinction entre DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer)/ COM (Communauté d'Outre-Mer).

Ces territoires sont grandement éloignés du continent européen et cela représente un problème majeur: 7.000km entre Paris et ses territoires d'Amérique, 9.300km pour La Réunion et 16.700km pour la Nelle Calédonie. Le Groënland est à environ 3.000km du Danemark. Cependant les territoires ultramarins espagnols et portugais sont plus proches du continent européen. Cette discontinuité (rupture géographique liée à la distance, l'insularité, une frontière ...) est porteuse de coûts supplémentaires. Il faut 7h pour se rendre en avion à Fort-de-France, 12h pour Saint-Denis-de-La-Réunion. Mais, l'aspect négatif de cette discontinuité liée à la distance est discutable, car il permet à la France d'obtenir une présence stratégique sur 3 océans et aussi de bénéficier d'importantes ZEE.

Les territoires ultramarins sont composés d'un ensemble d'îles (excepté la Guyane) qui possèdent un certain nombre de caractéristiques et de problèmes communs liés à leur insularité avec la nécessaire traversée d'un océan pour y accéder et les questions de lenteur et/ou de coût que cela engendre. De plus l'insularité conduit les territoires en question à une relative faiblesse de relations avec l'extérieur. Mais, l'aspect négatif de cette insularité est discutable, pour les mêmes raisons que précédemment. De plus, la perception d'un territoire insulaire idéalisé combiné à un climat tropical peut devenir un atout touristique majeur.

B. Une situation démographique contrastée marquée par les phénomènes migratoires

La plupart des territoires de l'outre-mer européen ont connu, depuis 1945 et jusque dans les années 2000, un essor démographique très important qui a généré des densités de population considérables, sauf en Guyane. Jusqu'à une date récente, le gouvernement français encourageait le départ vers la métropole. Mais, cette croissance démographique s'est ralentie, en particulier aux Antilles et seule la Guyane conserve une démographie très dynamique, largement liée à l'importance des flux migratoires.

Depuis 2010, la diminution des flux migratoires est gérée par l'ADOM (Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité). Les migrants forment aujourd'hui en métropole d'importantes communautés en liens étroits avec leurs îles d'origine. A l'inverse, les Canaries accueillent de nombreux migrants africains (13% de la population) souvent clandestins, espérant pénétrer par là en Europe (comme de nombreux Comoriens à Mayotte).

Dans les îles elles-mêmes, le recul de l'agriculture et la tertiarisation des économies se traduisent par un rapide développement des villes, avec l'apparition d'une macrocéphalie des capitales (Fort-de-France en Martinique, Nouméa ou Papeete dans le Pacifique).

C. Atouts économiques et géopolitiques et les enjeux de protections et de valorisation des ressources ultramarines

Les atouts des RUP et des PTOM sont nombreux et très divers. Si l'ensemble des RUP français bénéficient d'un tourisme dynamique Les PTOM du R-U et des Pays-Bas ajoutent à ces recettes touristiques, les avantages qu'ils retirent de leur statut de paradis fiscaux.

Malgré l'importance des ZEE (espace maritime de 200 miles marins autour des côtes sur lequel un Etat exerce sa souveraineté) la pêche reste peu développée, tant dans les eaux tropicales que dans l'Atlantique-Nord (St-Pierre et Miquelon). L'agriculture n'occupe aussi qu'une place secondaire. Les ressources naturelles et les productions de l'outre-mer européen restent insuffisantes et pas toujours suffisamment exploitées. L'alimentation de la population repose sur des importations de la métropole, les cultures vivrières locales étant insuffisantes.

Le tourisme de masse est donc le seul secteur qui jouit d'un dynamisme important. Sa mutation vers un tourisme plus respectueux des ressources ultra-marines est un défi important à relever pour les décennies à venir. En effet, son avenir se dessine dans le cadre du développement d'un tourisme durable : écotourisme (définition p. 348), développement de PNR ...

500 km



300 mi

